

1914

RICHEZ Jules

9289

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom: RICHEZ

Prénoms: Jules

Grade: Sous Lieutenant

Corps: 91^{me} Régiment d'Infanterie

N^o au Corps: 1906 Cl. 1906

Matricule: 178 au Recrutement Decret

Mort pour la France le 4 Décembre 1914

à Fontaine Madame (Marne)

Genre de mort: tué au combat

Né le 19 Septembre 1886

à Le Cateau Département Nord

Arr^{me} municipal (p^r Paris et Lyon, à défaut rur et N^o):

Cette partie n'est pas à remplir pour le Corps.

Jugement rendu le 6 Février 1920
par le Tribunal de Cambrai
aujourd'hui jugement transcrit le 11 Juin 1920
à Le Cateau (Marne)

N^o du registre d'état civil: 101-708-1022 198231

Monument aux Morts de Le Cateau

Détail du service Etudiant, engagé soldat de 2^e classe, volontaire pour trois ans le 27 septembre 1905 à la mairie de Le Cateau pour le 84^e Régiment d'Infanterie avec faculté d'envoi en congé après une année de service comme dispensé suivant l' article 23 "élève diplômé de l'école nationale d'Arts et Métiers de Lille"; Caporal le 11 avril 1906; Envoyé dans la disponibilité le 18 septembre 1906; Certificat de bonne conduite accordé; Nommé sergent; Passé dans le réserve le 27 septembre 1908; A obtenu, le 31 septembre 1908, le certificat d'aptitude à l'emploi de chef de section dans la réserve. Période d'exercices ajourné puis dispensé car à l'étranger; Rappelé à l'activité, au 91^e R.I, le 02 août 1914; Promu Sous-Lieutenant de réserve par Décret Présidentiel le 11 août 1914; Disparu à Fontaine Madame le 04 décembre 1914.

Morphologie: Cheveux châtain ; yeux bleus; front rond; nez moyen; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m60. Degré d'instruction générale 3.

Habitats successifs 1908 à Maestricht (Hollande).

N°67 Acte de transcription de Décès de RICHEZ Jules

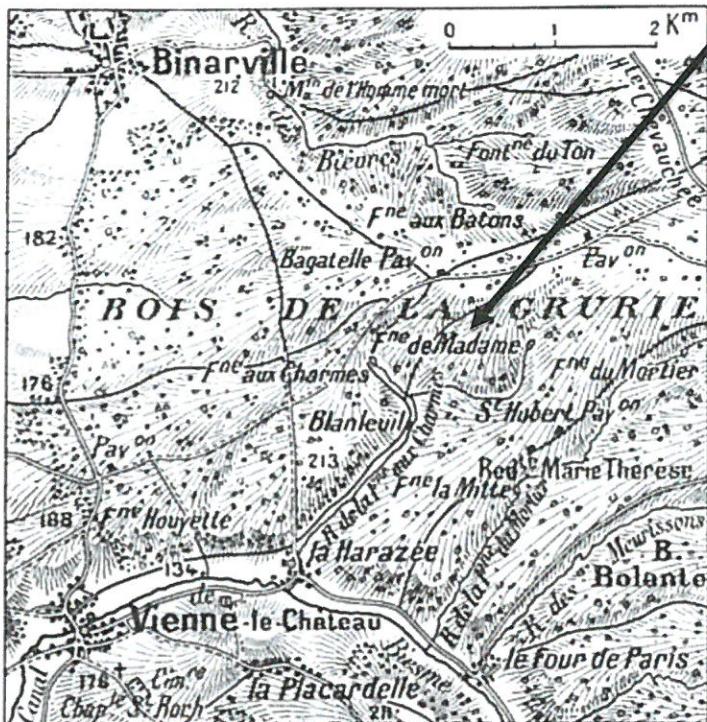
République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Richez Jules, né à Le Cateau, le vingt neuf septembre mil huit cent quatre vingt six, de Jules Absalon et de Célina Rosalie Martin, en son vivant industriel, demeurant à Le Cateau, époux de Marthe Germaine Samaden, Sous-Lieutenant au quatre vingt onzième Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi à Fontaine Madame



Jules RICHEZ

(Meuse) le quatre décembre mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au quatre décembre mil neuf cent quatorze. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le dix février mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Certeux, Président, Dufay, Keguelin de Rosières, juges, en présence de Monsieur Druilhe, juge suppléant faisant par délégation du Tribunal, fonction de Ministère Public et assisté de G. Ledieu, commis greffier, Le Président du Tribunal civil. Signé: A. Certeux, le Greffier, signé: G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{re} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et le Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G. Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit vingt deux juin mil neuf cent vingt, cinq heures du soir par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Localisation du lieu du décès



Fontaine Madame Forêt Argonne, lieu dit dans le bois de la Gruerie, Département de la Marne, Arrondissement de Sainte Menehould, Canton de Ville sur Tourbe. Les cartes récentes ne reconduisent plus le nom de Fontaine Madame.

Morts au même endroit

Le Cateau: Gautier Henri, **Richez Jules**;

Etaient au même régiment

Bazuel: Lemaire Achille; **Catillon:** Druon François; **La Groise:** Leger Albert; **Landrecies:** Laurent Camille, Meurant Henri, Pien Alfred, Prévot Léon, Roget Edmond, Rombaux Georges, Sauviller Charles; **Le Cateau:** Champagne Georges; Denhez Adolphe, Desbouis Georges, Fauchart Denis, Feuillard Arthur, Gervoise Alphonse, Lemaire Fernand, Machu Jules, Meresse Henri, Noiret Albert, Noiret

Richez Jules, Sartiaux Emile, Soufflet Aimé, Vasseur Alfred; **Le Pommereuil:** Bricout Louis, Corrier Jules, Deprez Henri, Duminy Auguste, Duminy Clovis, Meresse Armand; **Mazinghien:** Guiot Pierre, Poupart Fernand, Soufflet Léon; **Ors:** Moreau François.

Historique et combats du 91^e Régiment d'Infanterie en 1914

En 1914 Casernement: Mézières, 7e Brigade d'Infanterie, 4e Division d'Infanterie, 2e Corps d'Armée; À la 3e DI d'août 1914 à juin 1915, puis à la 125e DI jusqu'en déc. 1916, puis à la 87e DI d'avril 1917 jusqu'en nov. 1918; Constitution en 1914: 3 bataillons; 2 citations à l'ordre de l'armée; Fourragère verte

1914 Opérations des 3e et 4e Armées: Spincourt, Mangiennes, Bellefontaine (15 km nord de Virton, (Belgique.) combat d'Houdrigny, Rolbelmont (22/08); retraite: Stenay, Verpel (01/09); Bataille de la Marne (5-13 sept.): Heiltz-Le-Hutier, Favresse, Thiéblemont, Farémont, Sermaize; Ouest de l'Argonne (sept.-oct.): bois de la Gruerie, Four de Paris, La Chalade, La Harazée, Pavillon de St Hubert et de Ste Eugénie, Fontaine-Madame

1915 Argonne (jan.-fév.): ravin de la Fontaine aux Charmes; Champagne (fév.-mars): Côte 196, Beauséjour, Mesnil les Hurlus; Woëvre: Bois de Pareid (5 avril) LesEparges; Opérations en Hauts de Meuse: attaque de Maizeray (5/04); Les Eparges (avril): Tranchée de Calonne Le Bois Haut

(mai); Champagne: Tahure (30-31 oct.), cote 193 (nov.) Argonne (juin-déc.): La Bolante, ravin des Courtes Chausses (12 juil.), Ravin des Meurissons, la Fille Morte puis les Courtes Chausses (juil.-oct.)

1916 Forêts de Hesse (jan.-avril) puis Le Four de Paris (avril-mai), forêt de Hesse (mai-août); Bataille de la Somme (sept.-nov): bois de Saint Pierre Vaast (oct.); Transport vers l'Algérie (troubles de l'ordre au sud Constantinois) (de décembre à fin mars 1917): plateaux de Constantine et de l'Aurès, massifs du Belezma

1917 St Quentin (avril-mai); Chemin des Dames (juin): Cerny puis Croix sans Tête (Soupire)(août-sept.); Bataille de La Malmaison (oct.): ferme Froidmont, ravin des Vaumaires

1918 Champagne (jan.-mars): Mont Sans Nom, forêt de Villers-Cotterêts (juin), ferme de la Grille, St Pierre L'Aigle (juil.); Aisne (juil.): Buzancy, ouvrage du Polygone des Grenadiers, Forêt de Parroy, Croismare (sept.)

Citations du 91^e Régiment d'Infanterie à l'ordre de l'Armée

Ordre N° 13.010 « D » du 20 janvier 1919: le Maréchal de France, commandant en chef les Armées françaises de l'Est, cite à l'ordre de l'Armée:

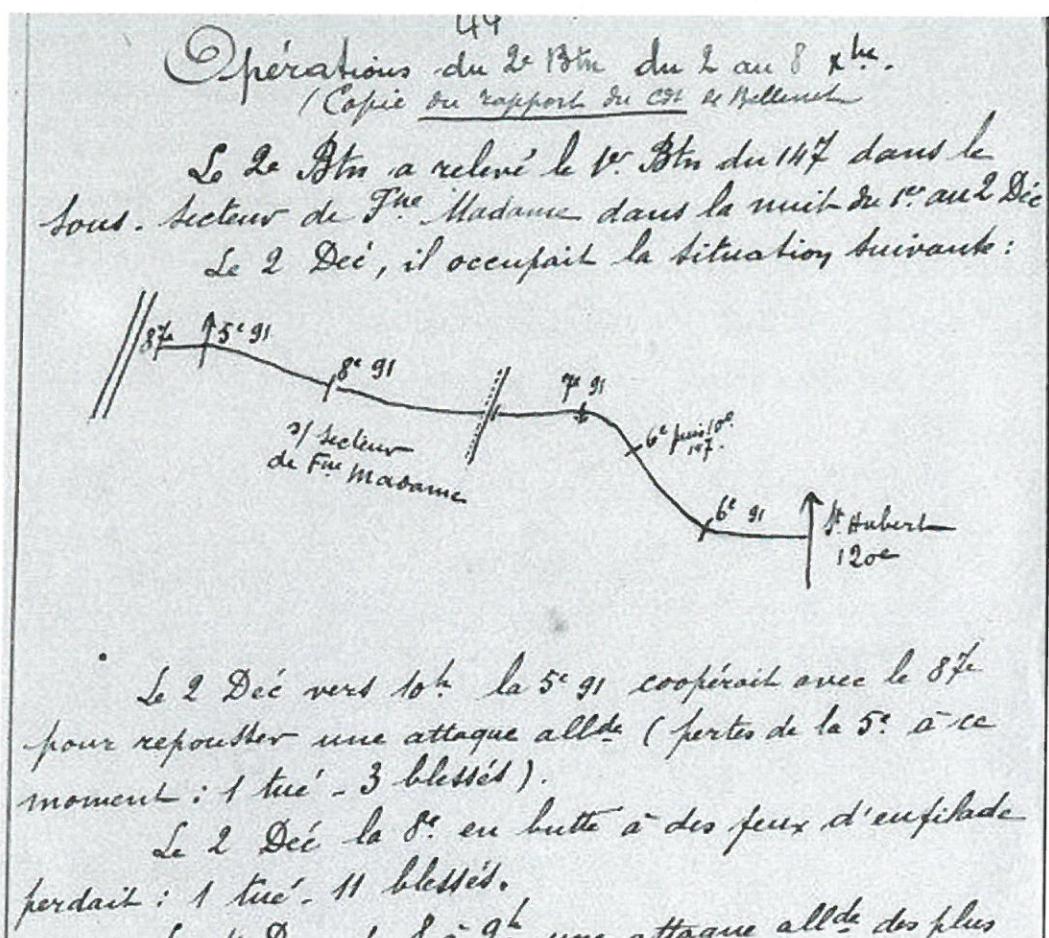
Première Citation « *A défendu, de septembre 1914 à janvier 1915, avec une superbe opiniâtreté, en Argonne, le Bois de la Gruerie, opposant un mur infranchissable, au prix de pertes sanglantes, à un ennemi disposant de moyens très supérieurs. Après une participation vigoureuse aux opérations de Champagne, en février-mars 1915, a fait, preuve d'un magnifique élan en se ruant, par deux fois, les 5 et 6 avril, à l'attaque de Maizeray où il laissait, devant les réseaux ennemis, plus du tiers de son effectif. A montré la même ardeur héroïque en octobre 1917, au Chemin-des-Dames, en enlevant et gardant l'éperon des Vaumaires, âprement défendu par l'ennemi. »*

Deuxième Citation « *Engagé dans des circonstances difficiles, a contribué, pour une grande part, à arrêter les attaques de l'ennemi pendant les combats des 4, 5 et 12 juin 1918, devant Villers-Cotterêts. S'est montré ensuite, grâce à l'exemple des cadres, à la ténacité et à l'esprit de sacrifice de tous, aussi ardent dans l'offensive et dans la poursuite que solide dans la défensive, notamment du 23 juillet au 1er août, à Buzancy, capturant plus de 300 prisonniers, des canons et un important matériel. »*

JMO du 91^e RI

Cote 26 N 668/18 pages 44 & 45

Journées du 2 au 7 décembre 1914



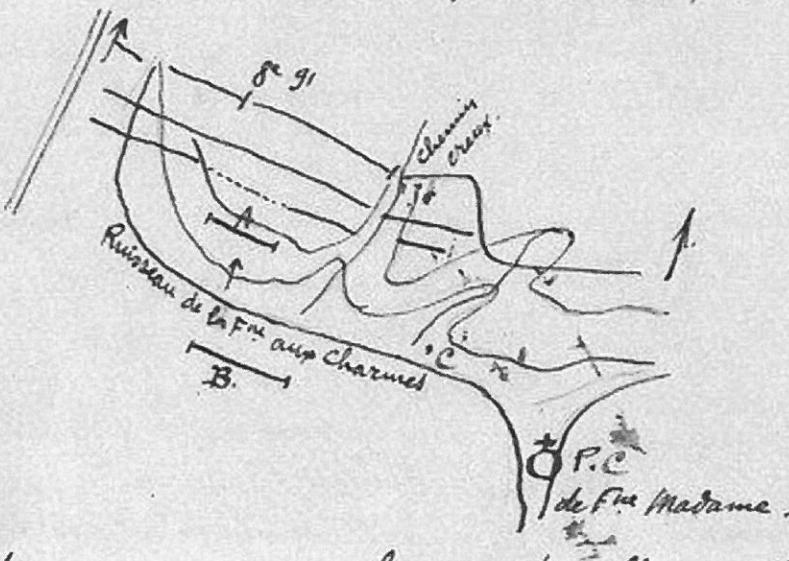
perdait : 1 m.e. " "

Le 4 Dec de 8 à 9^h une attaque allée des plus violentes se produisait sur le front entier des 2^e et 8^e R^g et sur la gauche de la 10^e 14^g. - Elle débutait par des gros obus arrivant dans les tranchées de la 7^e et provoquant des pertes sérieuses - puis, irruption dans la tranchée de g. de la 8^e d'où les All^e furent chassés par 5^e et 8^e - Enfin submergement de la 8^e sur presque tout son front par une masse d'All^e (infanterie et pompiers, ces derniers sans armes -) que le 2^e bataillon léger, placé au saillant de la 7^e avec sa Mitr, a évacuée à 2 Btts - Un trou s'était ainsi formé dans la ligne - la réserve et la Mitr de 14^g avec son personnel du 14^g (cette Mitr n'a pu fonctionner par suite d'encrage) ont été bousculées -

Le Cél. Marquis prescrivit vers 9^h 30 ou 10^h
une 1^{re} contre-attaque / Adt Vasson avec le Louis et l'Abé
Lecomte.

guidée par le Cdt. de Bellenech par le ruisseau aux
Charmes en amont du chemin creux pour refouler
les Alliés qui, par leur mouvement en face de la 3^e avaient
atteint la 2^e ligne de tranchées et poussé une patrouille
qui battait le sentier du ruisseau aux Charmes -

Cette contre-attaque arrêtée par les feux qui

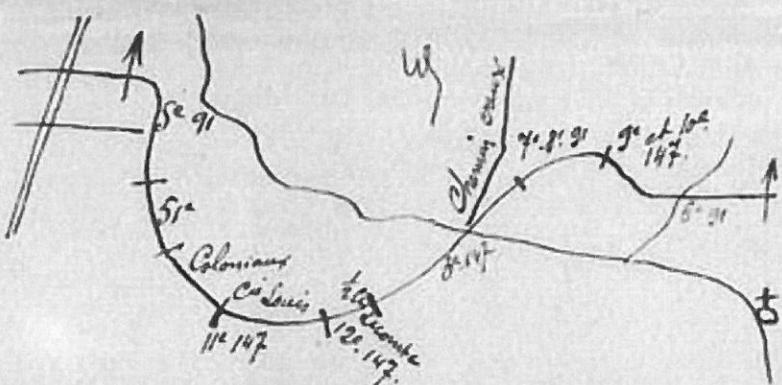


provenaient d'une ligne de tirailleurs allez. placé au N. Il n'eut pas d'effet. La Cie Louis reçut l'ordre de gagner une position B sur la rive droite pour contre-battre la ligne A.

Le Cdt Maugis qui se trouvait au point C donna l'ordre que cette contre-attaque serait reprise par le Cdt de Belenel en partant de la rive B2. et en disposant des effectifs sus-dits renforcés par la Cie 147 qui allait arriver au P.C de Fau Madame. tandis que le Cdt Vassoy dirigerait une contre-attaque sur le front de la. fl Cie 91.

Ces contre-attaques constituées avec des éléments du 147 (celle de g. renforcé en dernier lieu par la Cie 1/2 Colonial) ne purent reprendre les tranchées perdues. Leur actions se prolongea pendant toute la nuit du 4 au 5.

Le 5 Dec, un peu avant le petit jour, l'ordre fut donné de constituer la nouvelle ligne comme suit.



Group de dr: Cdt Vassoy - 7 et 8: 91 - 9 et 10: 147 - 6: 91
gaud. Cdt Belenel - le reste du front

Des modifications surviennent à la nuit.

Les Colonial changèrent d'emplacement avec la 5e 91 dans la nuit du 5 au 6. Le 7, la 1^{re} Cie 147 releva la Cie du 5e. Le 6 à 21h le captn. Peter prenait le commandement du groupe de g. et le Cdt de Belenel rentrait au P.C de Fau Madame.

Pertes du 2e Btne 91. (du 1^{er} à 4^{me} soir au 8 de matin)

5 ^{me}	4 tués - 9 blessés - 5 disparus	$\left. \begin{array}{r} 170 \\ 170 \\ 170 \\ 170 \\ 170 \end{array} \right\}$	$\left. \begin{array}{r} (1) \text{ dont 2 sergts} \\ (2) - 3 - \\ (3) - 1 - \\ (4) - 1 - \\ (5) - 1 \text{ adjut} \\ 5 \text{ sergts} \end{array} \right\}$
6 ^{me}	3		
7 ^{me}	8 ⁽¹⁾ 17 ⁽³⁾ 36 ⁽²⁾		
8 ^{me}	1 19 ⁽⁴⁾ 66 ⁽⁵⁾		
S/total	33 2 107		

*Non compris le S/Lieutenant Richez
de 7e disparu.*

Le Btne a été relevé dans la nuit du 7 au 8 Déc

La 7e a donc perdu 6 %/offs.

- 8^e 7 %/offs - Elle n'en possède plus que 5

La presque totalité des 107 disparus peuvent être considérés comme tués ou blessés -

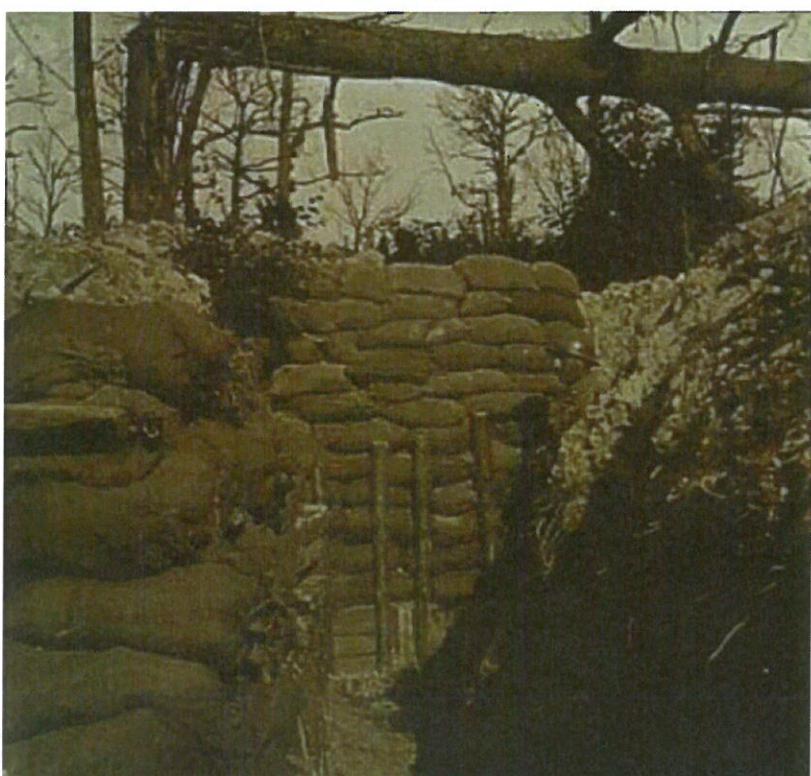
Du 3 Déc. au 7 Déc. soir

Q.G.M. des 1^{er} et 2^e Btns et la C.M.R. cantonnent

à Florent -

Rien à signaler -

Annotation concernant le Sous Lieutenant Richez
"Non compris le S/Lieutenant Richez du 8^e disparu"



◀ Une tranchée dans le bois de la Gruerie

Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com; Mairie de Le Cateau; Cartographie IGN-Géoportail;

